



# Fiche de Données de Sécurité

Date : 03/04/2025

Page 1/7

Conforme aux Règlements (CE) : REACH n° 1907/2006 – N° 2020/878, CLP n° 1272/2008

## 1: Identification de la substance/mélange et de la société / l'entreprise

### 1.1 Identification du produit

**HUILE DE PARAFFINE**

### 1.2 Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Huile de paraffine Minérale (huile de vaseline) à usage pharmaceutique, cosmétique, lubrifiant, plastique et application caoutchouc (sous réserve des lois et règlement, en vigueur)

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



**Mon-Drogueuse.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Télé : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : contact@mon-drogueuse.com  
Web : www.mon-drogueuse.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison ORFILA :+33 (0)1 45 42 59 59 (INRS)

Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris : +33 (0) 1 4005 4848

## 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Substance** : Ce produit est considéré comme une substance UVCB  
**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008** : Néant.

### 2.2 Eléments d'étiquetage

Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 : Néant.

### 2.3 Autres dangers

**Dangers physiques / chimiques** : Pas de danger significatif,

**Dangers sur la santé**: Pas de danger significatif pour l'homme

**Dangers pour l'environnement**: Pas de danger significatif pour l'environnement.

## 3: Composition/information sur les composants

### 3.1 Substances

Ce produit est réglementé en tant que substance

Substance	Nom INCI	CAS Number	EINECS	(%)	N° Enregistrement REACH	Classification
Huile Minérale blanche (pétrole)	Paraffinum Liquidum	8042-47-5	232-455-8	100 %	01-2119487078-27	Néant

### 3.2 Mélanges

Non applicable

## 4: Mesures des premiers secours



## Fiche de Données de Sécurité

Date : 03/04/2025

Page 2/7

### 4.1 Description des premiers secours

#### INHALATION

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

#### CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistant, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

#### INGESTION

Ne doit poser aucun problème en cas d'ingestion. En cas de malaise, administrer les soins médicaux nécessaires.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différences

Aucun effet important ou danger critique connu

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particulier nécessaires

Aucune donnée spécifique

## 5: Mesures et lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

### 5.2 Dangers particuliers résultants de la substance et du mélange

**Produits de combustion dangereux:** Oxydes de carbone, Sous-produits de combustion incomplète, Fumée et vapeurs, Aldéhydes

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

### PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair :** >240°C (464°F)

**Température d'auto-inflammation:** Aucune donnée disponible

## 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Mesures de protection :

Sol rendu glissant par déversement de produit. Porter un vêtement de protection, des gants appropriés aux hydrocarbures et un appareil de protection des yeux/du visage (par exemple visière).

### 6.2 Précaution pour la protection de l'environnement

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieure. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos.

### 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

**Déversement terrestre:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Recueillir avec un absorbant non combustible



# Fiche de Données de Sécurité

Date : 03/04/2025

Page 3/7

## Déversement dans l'eau:

Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par aspiration ou ramasser le produit Le placer dans un conteneur à déchets dument étiqueté. Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets

## 6.4 Référence à d'autres sections

Voir rubriques 8 et 13.

## 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

**Mesures techniques :** Prévoir des postes d'eau à proximité. Porter un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés. Ne pas entreposer avec des matières inflammables, combustibles ou oxydants forts. Stocker les fûts hermétiquement fermés à l'abri des intempéries, dans un endroit bien ventilé en conformité électrique et sans source de chaleur vive. Maintenir le sol propre. Conserver dans l'emballage d'origine ou en citerne. Utiliser des aires de stockage avec sol imperméable formant cuvette de rétention

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité

## 8: Contrôle de l'exposition / protection individuels

Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit : en cas de formation de brouillards ou d'aérosols, les valeurs suivantes sont recommandées : 1 mg/m<sup>3</sup> – INRS/CRAM Valeur Moyenne d'**EXPOSITION (VME)** ; 5 mg/m<sup>3</sup> –ACGIH-TLV ; 10 mg/m<sup>3</sup> –ACGIH STEL

Note : des enseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

France : Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) - Allemagne : Berufsgenossenschaftliches Institut für Arbeitssicherheit (BIA) RU Heath

**MESURES D'ORDRE TECHNIQUE** : Le Niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager : aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisations avec une ventilation suffisante

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition des composants

Valeur Moyenne d'Exposition aux brouillards d'huile (VME) : 5 mg/m<sup>3</sup>

#### EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection des mains** : Porter des gants étanches

**Protection des yeux** : Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurités à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps** : Vêtement de protection approprié

Mesures d'hygiène : Respecter les règles d'hygiène générale, ne pas fumer, boire ou manger dans l'espace de travail.

**CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)** : Non applicable

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles.

Mesures de contrôle à envisager:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

#### PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.



## Fiche de Données de Sécurité

Date : 03/04/2025

Page 4/7

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques (les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante) ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables (Appareil respiratoire autonome agréé). Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée).

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation diffèreront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont : gants imperméables et résistants aux hydrocarbures conformes à la norme EN 374.  
Matériel recommandé : nitrile, néoprène.

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements.  
Aucune protection de la peau n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Prendre des précautions pour éviter le contact cutané, en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

### CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## 9: Propriétés physiques et chimiques

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### 9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat physique:** liquide

**Couleur:** Incolore

**Odeur:** Caractéristique

**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible

**pH:** Techniquement non réalisable

**Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition:** Aucune donnée disponible

**Point d'éclair [Méthode]:** >240°C (464°F) [ASTM D-92]

**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** Aucune donnée disponible

**Inflammabilité (solide, gaz):** Techniquement non réalisable

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** UEL: 7.0

LEL: 0.9 [Estimation]

**Tension de vapeur:** < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C [Estimation]

**Densité de vapeur (air = 1):** > 2 à 101 kPa [Estimation]

**Densité à 20 °C (Méthode MEQU046) :** 0,827-0,890

**Solubilité(s) :** eau Négligeable

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** > 3.5 [Estimation]

**Température d'auto-inflammation:** Aucune donnée disponible

**Température de décomposition:** Aucune donnée disponible

**Viscosité:** 60-75 cSt (mm<sup>2</sup>/sec) à 40°C - 9 (VT) cSt (mm<sup>2</sup>/sec) à 100°C



# Fiche de Données de Sécurité

Date : 03/04/2025

Page 5/7

**Propriétés explosives:** Aucun  
**Propriétés oxydantes:** Aucun

## 9.2 Autres informations

**Point d'écoulement:** -18°C [ASTM D97]

**Extrait DMSO (huile minérale seulement), IP-346:** < 3 % pds

## **10: Stabilité et Réactivité**

### 10.1 Réactivité

Voir sous-rubriques ci-dessous.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage, manipulation et d'emploi

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive supérieure au point d'éclair. Sources d'ignition de haute énergie

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants et réducteurs forts

### 10.6 Produit de décomposition dangereux

Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

## **11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Information sur les effets toxicologiques**

#### a) Toxicité aiguë:

Inhalation (Rat) : Faiblement toxique, CL50 > 5000 mg/m<sup>3</sup> –Test OCDE. 403

Irritation: négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention.

Ingestion (Rat) : DL50 > 2000 mg/kg -Test l'OCDE 401

Peau (Lapin): DL50 > 2000 mg/kg - Test l'OCDE 402

#### b) Corrosion cutanée/Irritation:

Irritation cutanée (Lapin) : négligeable à température ambiante - Test l'OCDE. 404

#### c) Lésions oculaires graves/Irritation :

Yeux (Lapin) : Peut causer une gêne oculaire légère et passagère –Test l'OCDE. 405

#### d) Sensibilisation :

Sensibilisation respiratoire: Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée: Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Test l'OCDE. 406

#### e) Mutagénicité sur les cellules germinales:

Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales – Test l'OCDE. 471 473 474 476

#### f) Cancérogénicité:

Non susceptible de provoquer le cancer - Test l'OCDE. 453

#### g) Toxicité sur la reproduction:

Non susceptible d'être toxique pour la reproduction – Test l'OCDE. 414 415 421

**Lactation:** Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

#### h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)

Exposition unique: Non susceptible de provoquer des lésions d'organes

#### i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)

Exposition répétée: Non susceptible de provoquer des lésions d'organes - Test l'OCDE. 408 410 411 412 453



# Fiche de Données de Sécurité

Date : 03/04/2025

Page 6/7

## j) danger par aspiration:

Non susceptible de provoquer de gêne respiratoire

## 11.2. Informations sur les autres dangers : Néants

## 12: Informations toxicologiques

### 12.1 Toxicité

N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradation:** Probablement intrinsèquement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Peu soluble, flotte et susceptible de migrer de l'eau vers la terre. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées. Faible potentiel de migration à travers le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'effets néfastes attendus.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'effets néfastes attendus.

#### Données écologiques

##### Ecotoxicité

Essai	Durée	Type d'organisme	Résultats d'essais
Aquatique - Toxicité aiguë	48 heure(s)	Daphnia magna	LE0 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité aiguë	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	LE0 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité chronique	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	DSEO-R (NOELR) 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité chronique	21 jour(s)	Daphnia magna	DSEO-R (NOELR) 10 - 1000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité aiguë	96 heure(s)	Poisson	LL0 100 - 10000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.

#### Persistance, dégradabilité et potentiel de bioaccumulation

Moyens	Type d'essai	Durée	Résultats d'essais: Base
Eau	Biodégradabilité facile	28 jour(s)	Pourcentage dégradé < 60 : produit similaire

## 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement de déchets

Conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

#### Information réglementaires relatives à l'élimination

##### Code de déchet européen:

05 01 06 boues contenant des hydrocarbures provenant des opérations de maintenance de l'installation ou des équipements

07 01 99 déchets non spécifiés ailleurs

##### Emballages vides non nettoyés :

Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales.



## Fiche de Données de Sécurité

Date : 03/04/2025

Page 7/7

### **13: Information relative au transport**

N° UN : non concerné

#### **14.1-14.6. Transport du produit à froid (fûts, tonnelets)**

<b>Terre (ADR) Ferroviaire (RID) :</b>	Non réglementé pour le transport terrestre
<b>Voies navigables intérieures (ADNR/ADN) :</b>	Non réglementé pour le transport par voies navigables intérieures
<b>Mer (IMDG) :</b>	Non réglementé pour le transport maritime
<b>Aérien (OACI) :</b>	Non réglementé pour le transport aérien

#### **14.7. Transport en vrac selon l' Annex II of MARPOL and the IBC Code"**

Non applicable

### **15: Informations réglementaires**

#### **15.1 Réglementation /législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de Santé et d'environnement.**

**Enregistrement selon le Règlement 1907/2006** (concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques et ses amendements) : toutes les substances qui composent ce produit sont enregistrées

**Etiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008** (relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et amendements à ce règlement) : Néant

**Inventaire Européen** : toutes les substances qui composent ce produit sont inscrites dans l'inventaire européen  
Se référer à la réglementation nationale pour les détails concernant les actions ou les restrictions requises par les règlements cités ci-dessus

#### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique.**

Non concerné

### **16: Autres informations**

#### **Liste des abréviations et acronymes :**

**EINECS** Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)

**CAS** Chemical Abstracts Service

**PBT** Substances Persistantes, Bioaccumulable et toxique

**vPvB** Very Persistent, Very Bioaccumulable

**VLE** Valeur Limite d'exposition – **LLO** :

**VME** Valeur Moyenne d'exposition – **LEO** :

**UVCB** Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

**LC50** Lethal Concentration - **DNEL** Derived no effect level (VLEP, Valeurs limites d'exposition professionnelle)

**LD50** Lethal Dose - **DSEO-R (NOELR)** No Observable Effect Loading Rate

**LL** Lethal Loading - **Bw/by day** Body weight /by day

**OCDE** Organization for Economic Co-operation and Development

**Légende des mentions de danger (liste des phrases) : Néant**